



[Destinataire]

A Saint Mandé, le 13/07/2021

OBJET : Activation du dispositif des calamités agricoles

Madame, Monsieur,

Ce printemps 2021, comme vous le savez, a été très difficile pour de nombreuses professions agricoles. Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous alerter sur les difficultés des exploitations apicoles : l'année 2021 pourrait bien s'avérer catastrophique pour celles-ci dans un grand nombre de régions de France. Cette situation est due en grande partie à un effet cumulé de mauvaises conditions météorologiques : le gel a détruit de nombreuses ressources de nectar pour les abeilles, puis un climat froid et humide pendant les mois de mai, juin et une partie de juillet ont empêché le bon déroulement de l'activité de butinage des abeilles.

Ainsi, pas ou très peu de rentrées de miel ont été effectuées par les apiculteurs, qui ont de plus dû subir des surcoûts liés au déplacement de leurs ruches ou à leur nourrissage afin de leur éviter la famine.

Cette difficulté entraîne une crise supplémentaire sur l'activité apicole qui va sans aucun doute mettre en difficulté les exploitations apicoles, voire mener certaines d'entre elles à la faillite.

Au regard de cette situation très difficile que nul ne pouvait anticiper, nous vous demandons instamment d'activer le dispositif des calamités agricoles pour les apiculteurs dans tous les départements touchés par cette situation, et ce afin de soutenir financièrement les exploitations apicoles.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Christian Pons,
Président de l'UNAF